

Pau, le 4 mai 2012

CTL du 4 mai 2012

Déclaration liminaire des représentants F.O.-DGFIP 64

Monsieur le Président,

Le Comité Technique de Réseau de la DGFIP était à nouveau convoqué le 13 avril dernier, après la séance du 26 mars 2012 qui s'était terminée par le départ de toutes les délégations syndicales et le vote unanime contre le projet de règlement intérieur du CTR, alors que l'Administration n'avait pas voulu aborder le bilan des 4 ans de DGFIP.

Cette fois, le Président avait l'accord du Directeur Général pour évoquer le bilan, ce qu'il n'a pas manqué de faire.

Au cours de 45 minutes de présentation, il a donc dressé un tableau idyllique de « cette réforme porteuse d'une ambition citoyenne et d'une ambition sociale » qui aura amélioré le service aux usagers et aux élus, renforcé la lutte contre la fraude fiscale tout en consolidant la place de la DGFIP dans la chaîne de la dépense.

Parallèlement, les personnels auront bénéficié d'un espace professionnel plus large grâce aux statuts unifiés, de règles de gestion reprenant le meilleur des anciens systèmes et de la revalorisation de l'IMT. De plus, ils ne seront pas soumis à la PFR (Prime de Fonction et de Résultat).

Il est bien évident que la délégation F.O.-DGFIP a écouté avec incrédulité ce déluge d'autocongratulation et elle s'est inquiétée de savoir si le vocable « bilan » avait la même signification de part et d'autre de la table, car cela ne correspondait pas du tout à ce que de nombreux agents ressentent, et le rapport semestriel de l'observatoire ministériel était là pour le démontrer.

La délégation F.O.-DGFIP a donc réitéré sa demande d'un véritable bilan sur l'emploi à la DGFIP, les conditions de travail, l'exercice des missions, la restructuration du réseau, d'autant plus nécessaire que des acteurs extérieurs ne se sont pas privés de le faire.

Venons-en maintenant à l'un des points qui sera évoqué lors de ce Comité Technique Local, à savoir les conditions de vie au travail.

Ce sujet aurait peut-être mérité d'être traité en tant que seul point de l'ordre du jour lors d'une réunion dédiée comme cela s'est fait dans certains départements, ou, à tout le moins, d'être inscrit comme point de l'ordre du jour comme cela s'est fait dans beaucoup d'autres.

Car, en le faisant figurer dans les questions diverses, vous pourriez nous laisser à penser le peu d'intérêt que vous portez à ces questions.

Ce qui n'est pas notre cas, en témoigne cet extrait de la motion « conditions de travail » de notre dernier congrès national F.O.-DGFIP :

« La Direction Générale a mis en place un Comité National de Suivi des Conditions de Travail dont la séance plénière se tient deux fois dans l'année, précédée à chaque fois d'une série de sous groupes techniques sur les thèmes suivants : relations hiérarchiques, formation des Cadres, risques psychosociaux, espaces de dialogues dans les unités de travail (EDD), tableau de bord de veille sociale (TBVS), document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

F.O.-DGFIP ne cautionnera pas des actions ne débouchant sur aucune avancée concrète et visant davantage à dédouaner l'administration qu'à réellement améliorer les conditions de travail.

Aussi F.O.-DGFIP exige, dans le cadre du nouvel outil d'évaluation des risques qu'est le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS), la prise en compte réelle de la question des effectifs.

La dégradation continue des conditions de travail a une répercussion importante et dramatique sur l'état de santé physique et mentale des agents et donc, à terme, sur le fonctionnement des services, créant ainsi une spirale infernale.

En outre, la fixation d'objectifs toujours à la hausse avec des moyens en constante diminution fait peser sur les personnels un stress permanent.

C'est pourquoi F.O.-DGFIP exige :

- le respect absolu des lois et règlements garantissant les droits des agents,
- l'attribution des moyens nécessaires au bon exercice des missions,
- la véritable prise en compte des besoins des agents dans le cadre des instances statutaires compétentes.

F.O.-DGFIP mettra tout en œuvre pour y parvenir »

Monsieur le Président, à de nombreuses reprises, dans le cadre de toutes les instances statutaires locales, **les élus F.O. ont régulièrement dénoncé l'origine du mal être au travail : ce sont les conditions de travail générées par les suppressions d'emplois depuis des années liées aux contre réformes tous azimuts et aux applications non maîtrisées.**

La mise en place du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et d'espaces de dialogue (EDD), le guide de prévention des risques psychosociaux (RPS) ainsi que le Tableau de Bord de Veille Sociale (TBVS) constituent un arsenal qui matérialise la volonté de la DGFIP de s'engager dans une démarche d'amélioration des conditions de vie au travail.

Cependant, **F.O.-DGFIP 64 n'est pas dupe quant à l'objectif poursuivi** : couvrir la responsabilité de la Direction quant à son obligation de résultat dans la protection de la santé de ses agents.

Les services étouffent sous le poids de la charge de travail dont l'augmentation est directement liée à la politique de suppressions systématiques et ininterrompues d'emplois.

Les agents souffrent de perdre le sens du travail bien fait quand ils doivent perpétuellement s'adapter à un flot continu de réformes désorganisées.

Dans ce contexte, les élus F.O.-DGFIP 64 saisissent néanmoins l'occasion qui leur est donnée de pouvoir dénoncer cette dégradation qui malheureusement pour les personnels et au détriment des usagers, ne va certainement pas s'arrêter de si tôt !